

# FERVESTER™ 700 EC

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU DE L'ENTREPRISE

#### Identificateurs du produit

**Nom du produit :** Fervester™ 700 EC

**No d'homologation de l'ARLA :** 35838

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit de protection des cultures, herbicide

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Entreprise :** Avesta CropScience Inc.

**Adresse :** Suite 2900, Bentall 5  
550, rue Burrard  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 0A3

**Téléphone :** 1-720-625-2797

**Site Web :** <https://avestacrop.com>

**Numéro de téléphone d'urgence :** 1-800-424-9300

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Toxicité aiguë – voie orale	Catégorie 4
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

Nocif en cas d'ingestion

Peut provoquer une réaction allergique cutanée

Suspecté de provoquer le cancer

**Conseils de prudence – Prévention :** Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler tant que toutes les précautions de sécurité n'ont pas été lues et comprises. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection des yeux et du visage. Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie du corps exposée après la manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### Conseils de prudence – Intervention :

**En cas d'exposition ou de préoccupation :** consulter un médecin. Traitement spécifique : voir les instructions supplémentaires de premiers soins figurant sur l'étiquette.

**En cas de contact avec la peau :** laver abondamment à l'eau et au savon.

**En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée :** consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**En cas d'ingestion :** appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

**En cas d'incendie :** utiliser une poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, un jet d'eau pulvérisée ou une mousse standard pour l'extinction.

#### Conseils de prudence – Stockage :

Conserver sous clé.

Conserver dans un endroit bien ventilé.

**Conseils de prudence – Élimination :** Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

#### Autres renseignements :

Peut être nocif en cas de contact avec la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets néfastes à long terme.

#### Toxicité aiguë inconnue

8,7 % du mélange est constitué de composant(s) dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

### SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique : 2,4-D, ester de 2-éthylhexyle

No CAS : 1928-43-4

Pourcentage en poids : 90–99 %

Nom chimique : Naphtalène

No CAS : 91-20-3

Pourcentage en poids : 0,1–0,5 %

## SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

**Conseils généraux :** Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. En cas d'exposition ou de préoccupation, consulter un médecin.

**En cas d'inhalation :** Transporter la personne à l'air frais.

**En cas de contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon en retirant tous les vêtements et chaussures contaminés. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réaction allergique, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, y compris sous les paupières. Maintenir les yeux bien ouverts pendant le rinçage. Ne pas frotter la zone atteinte. Enlever les lentilles cornéennes si elles sont présentes et faciles à retirer, puis continuer le rinçage.

**En cas d'ingestion :** Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

**Autoprotection du secouriste :** Éliminer toutes les sources d'inflammation. S'assurer que le personnel médical est informé des matières en cause, qu'il prend les précautions nécessaires pour se protéger et pour éviter la propagation de la contamination. Porter un équipement de protection individuelle (voir la section 8).

**Symptômes :** Démangeaisons, éruptions cutanées, urticaire.

**Effets de l'exposition :** Suspecté de provoquer le cancer.

**Avis aux médecins :** Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction appropriés :** Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, jet d'eau pulvérisée ou mousse standard.

**Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité :** Aucun connu selon les renseignements fournis.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :** Tenir le produit et les contenants vides à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut provoquer une sensibilisation par contact cutané.

**Données relatives au risque d'explosion :**  
Sensibilité aux chocs mécaniques : Aucune.  
Sensibilité aux décharges électrostatiques : Oui.

**Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers :** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :** Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Voir la section 8 pour plus de renseignements. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Tenir les personnes à l'écart du déversement ou de la fuite et se placer face au vent. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

**Méthodes de confinement :** Arrêter la fuite si cela peut être fait sans danger. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Endiguer le déversement liquide à bonne distance en vue de son élimination ultérieure.

**Méthodes de nettoyage :** Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Endiguer la zone. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Ramasser et transférer le produit dans des contenants appropriés et dûment étiquetés.

**Prévention des dangers secondaires :** Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminés en respectant la réglementation environnementale.

## SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

**Précautions pour une manipulation sans danger :** Utiliser un équipement de protection individuelle approprié. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser une ventilation par aspiration à la source. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler tant que toutes les précautions de sécurité n'ont pas été lues et comprises.

**Considérations générales en matière d'hygiène :** Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

**Conditions de stockage sûres, y compris les incompatibilités :** Conserver les contenants bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'inflammation (p. ex. veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Entreposer conformément aux règlements applicables. Tenir hors de la portée des enfants.

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**Mesures techniques :**  
Douches  
Postes de rinçage oculaire  
Systèmes de ventilation

## Mesures de protection individuelle, telles que l'équipement de protection individuelle :

**Protection des yeux/du visage :** Porter des lunettes de sécurité étanches.

**Protection des mains :** Porter des gants appropriés.

**Protection de la peau et du corps :** Porter des vêtements de protection appropriés. Bottes antistatiques. Tablier résistant aux produits chimiques. Porter des vêtements résistants ou retardateurs de flamme.

**Protection respiratoire :** Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Consulter un hygiéniste industriel afin de déterminer la protection respiratoire adéquate pour l'utilisation spécifique de ce produit.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Forme :** Liquide transparent

**Odeur :** Ester

**Seuil olfactif :** Aucune donnée disponible

**Couleur :** Brun clair

**Valeur du pH (solution aqueuse) :** 3,56

**Densité du liquide :** 1,15 g/mL à 20 °C

**Point de fusion :** Environ -8 °C (information applicable au solvant)

**Point d'ébullition :** Aucune donnée disponible

**Point d'éclair :** 80,4 °C

**Inflammabilité :** Aucune donnée disponible

**Viscosité dynamique :** 18,4 à 18,8 mPa·s à 40 °C

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité :** Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

**Stabilité chimique :** Stable dans des conditions normales.

**Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune dans des conditions normales de mise en œuvre.

**Conditions à éviter :** Chaleur, flammes et étincelles.

**Matières incompatibles :** Acides, agents oxydants.

**Produits de décomposition dangereux :** Chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone.

## SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur les voies d'exposition probables :

**Inhalation :** Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles.

**Contact avec les yeux :** Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles. Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

**Contact avec la peau :** Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles. Peut provoquer une sensibilisation par contact cutané (selon les composants).

Un contact cutané répété ou prolongé peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Peut être nocif en cas de contact avec la peau.

**Ingestion :** Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles. Nocif en cas d'ingestion (selon les composants).

**Symptômes : Démangeaisons, éruptions cutanées, urticaire.**

**Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.**

### Mesures numériques de la toxicité :

**Les valeurs d'ETA suivantes ont été calculées pour le mélange :**

ETA\_mélange (voie orale) : 552,90 mg/kg

ETA\_mélange (voie cutanée) : > 2 000 mg/kg

**Toxicité aiguë inconnue :** 8,7 % du mélange est constitué de composant(s) dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

Nom chimique : 2,4-D, ester de 2-éthylhexyle

No CAS : 1928-43-4

DL50 orale : = 300 mg/kg (rat)

DL50 cutanée : > 2 000 mg/kg (lapin)

CL50 par inhalation : > 5,4 mg/L (rat), 4 h

Nom chimique : Naphtalène

No CAS : 91-20-3

DL50 orale : = 1 110 mg/kg (rat)

DL50 cutanée : = 1 120 mg/kg (lapin)

CL50 par inhalation : > 0,4 mg/L (rat), 4 h

**Effets immédiats et différés, ainsi que les effets chroniques résultant d'une exposition à court et à long terme :**

**Corrosion/irritation cutanée :** Aucune information disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :** Aucune information disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

**Mutagenicité des cellules germinales :** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité :** Contient un cancérogène connu ou présumé. La classification est fondée sur les données disponibles concernant les ingrédients. Suspecté de provoquer le cancer.

Nom chimique : 2,4-D, ester de 2-éthylhexyle

No CAS : 1928-43-4

ACGIH : Non inscrit

CIRC (IARC) : Groupe 2B – Possiblement cancérogène pour l'humain

NTP : Non inscrit

OSHA : Présent

Nom chimique : Naphtalène

No CAS : 91-20-3

ACGIH : A3 – Cancérogène confirmé chez l'animal (pertinence inconnue pour l'humain)

CIRC (IARC) : Groupe 2B – Possiblement cancérogène pour l'humain

NTP : Raisonnablement anticipé comme cancérogène pour l'humain

OSHA : Présent

**Toxicité pour la reproduction :** Aucune information disponible.

**STOT – exposition unique :** Aucune information disponible.

**STOT – expositions répétées :** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration :** Aucune information disponible.

## SECTION 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité :** Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets néfastes à long terme.

### Écotoxicité aquatique

Nom chimique : 2,4-D, ester de 2-éthylhexyle

Poissons : CL50 : 6–8,7 mg/L (96 h, *Oncorhynchus mykiss*)

CL50 : = 7,8 mg/L (96 h, *Oncorhynchus mykiss*)

CL50 : < 11,5 mg/L (96 h, *Lepomis macrochirus*)

Crustacés : Sans objet

Algues / plantes aquatiques : Sans objet

Toxicité pour les micro-organismes : Sans objet

Nom chimique : Naphtalène

Poissons : CL50 : 5,74–6,44 mg/L (96 h, *Pimephales promelas*)

CL50 : = 1,6 mg/L (96 h, *Oncorhynchus mykiss*)

CL50 : 0,91–2,82 mg/L (96 h, *Oncorhynchus mykiss*)

CL50 : = 1,99 mg/L (96 h, *Pimephales promelas*)

CL50 : = 31,0265 mg/L (96 h, *Lepomis macrochirus*)

Crustacés : CL50 : = 2,16 mg/L (48 h, *Daphnia magna*)

CE50 : = 1,96 mg/L (48 h, *Daphnia magna*)

CE50 : 1,09–3,4 mg/L (48 h, *Daphnia magna*)

Algues / plantes aquatiques : Sans objet

Toxicité pour les micro-organismes : Sans objet

### Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique : 2,4-D, ester de 2-éthylhexyle

Coefficient de partage (log Kow) : 5,78

Facteur de bioconcentration (FBC) : Sans objet

Facteur de bioamplification trophique (FBT) : Sans objet

Nom chimique : Naphtalène

Coefficient de partage (log Kow) : 3,4

Facteur de bioconcentration (FBC) : 168

Facteur de bioamplification trophique (FBT) : Sans objet

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Considérations relatives à l'élimination

**Élimination des déchets de la substance :** Éliminer conformément aux règlements locaux. Éliminer les déchets conformément à la législation environnementale.

**Élimination des contenants :** Ne pas réutiliser les contenants vides.

## SECTION 14 : RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

**TMD (Canada – Transport terrestre) :** Non réglementé / Non dangereux.

Le transport par voie terrestre (route ou rail) n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse en vertu du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (TMD), à condition que l'emballage respecte les exigences applicables du TMD.

Aucune marque, étiquette, plaque ou documentation de transport n'est requise conformément au paragraphe 1.45.1 du TMD.

Toutefois, la documentation ou la signalisation des marchandises dangereuses peut être utilisée volontairement afin de faciliter le transport multimodal impliquant l'OACI (IATA) ou l'OMI (IMDG).

Lorsque le produit est transporté en quantités ou selon des modes non exemptés en vertu du TMD, il est classé sous UN3082.

### IATA (Transport aérien) : Réglementé

Non réglementé lorsque transporté en quantités inférieures à 5 L par contenant individuel. Voir la disposition spéciale IATA A197.

Numéro ONU : UN3082

Nom d'expédition ONU : Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a.

Nom technique : Ester 2-éthylhexyle du 2,4-D

Classe de danger pour le transport : 9

Groupe d'emballage : III

Dangers pour l'environnement : Oui

Dispositions spéciales : A97, A158, A197

Code du guide des mesures d'urgence (ERG) : 9L

Description : UN3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (ester 2-éthylhexyle du 2,4-D), classe 9, groupe d'emballage III

### IMDG (Transport maritime) : Réglementé

Non réglementé lorsque transporté en quantités inférieures à 5 L par contenant individuel. Voir IMDG 2.10.2.7.

Numéro ONU : UN3082

Nom d'expédition ONU : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Nom technique : Ester 2-éthylhexyle du 2,4-D

Classe de danger pour le transport : 9

Groupe d'emballage : III

Polluant marin : Oui

Dispositions spéciales : 274, 335, 969

No EmS : F-A, S-F

Description : UN3082, SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ester 2-éthylhexyle du 2,4-D), classe 9, groupe d'emballage III, polluant marin

## SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

### Réglementation internationale

Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Sans objet

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants : Sans objet

Convention de Rotterdam : Sans objet

### Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour connaître le statut de conformité aux inventaires.

### Réglementation canadienne

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement sur les produits dangereux (RPD) et du SIMDUT 2015, en vertu de la Loi sur les produits dangereux.

## SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Cette fiche de données de sécurité résume l'état actuel de nos connaissances concernant les dangers pour la santé et la sécurité associés à ce produit et fournit des directives sur la manipulation et l'utilisation sécuritaires du produit. Chaque utilisateur doit lire cette fiche de données de sécurité et examiner les renseignements qu'elle contient en fonction des conditions de manipulation et d'utilisation du produit en milieu de travail, y compris son utilisation conjointe avec d'autres produits. Si des précisions ou des renseignements supplémentaires sont nécessaires afin d'effectuer une évaluation adéquate des risques, l'utilisateur doit communiquer avec l'entreprise. Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la Loi sur les produits dangereux (LPD) et au Règlement sur les produits dangereux (RPD), et respecte les exigences du SIMDUT 2015.